

VILLE DE SAINT-MICHEL-SUR-ORGE
PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2012

Présents :

M. Bernard ZUNINO, maire,
Mmes et MM. Sophie RIGAUT (à partir de 21h50), Joseph DELPIC, Roselyne ETTE,
Jacques CALLEGARI, Patricia AOUCHÊCHE, Gaston ERNOULT, Georges
GOURGUES, maires-adjoints,
Mmes et MM. Roger AMALOR, Irmgard ASTIER, René FOURMANN, Mireille
ROBERT, Gérard-François KRATOCHVIL, Marcel KIMFOKO, Claude BOISSIÈRES
(jusqu'à 21h35), Madeleine HOCHEREAU, Alain LE MINOUX, Anne-Marie
DOUSSINEAU, Pierre GALLAND, Anne CORNU, Christine DESMOND, Éliane
CLÉMENT, Alain LAFORÊT, Françoise POLI, Jean-Louis BERLAND, Marie-Aleth
GRARD, Christian SOUBRA, Bogoul M'BAYE, Jean-Pierre LHOSPITAL, conseillers
municipaux.

Absents excusés et représentés :

Mme Sophie RIGAUT (jusqu'à 21h50), procuration à M. Bernard ZUNINO,
Mme Viviane VIGOUROUX, procuration à Mme Patricia AOUCHÊCHE,
M. Claude BOISSIÈRES (à partir de 21h35), procuration à M. Gérard-François
KRATOCHVIL,
Mme Nathalie FOURMANN, procuration à M. René FOURMANN,
Mme Fatima KHOBEIZI, procuration à Mme Christine DESMOND,
Mme Josette LANGLOIS, procuration à Mme Françoise POLI,
Mme Marie-Aleth GRARD, procuration à M. Christian SOUBRA.

Absents:

M. Dominique TAFFIN,
Mme Isabelle SELEMANY.

Secrétaire :

M. Jacques CALLEGARI.

La séance est ouverte à 21h00.

Une question d'actualité est abordée en préalable à la séance, relative à la sécurité sur la ville.
Le maire prononce une suspension de séance de 21h20 à 21h25.

Seul le **débat d'orientations budgétaires** est prévu à l'ordre du jour de cette séance.

Georges GOURGUES donne lecture intégrale de la note de présentation sur les orientations
budgétaires.

(21h35 : Claude BOISSIÈRES quitte la séance).

(21h50 : arrivée de Sophie RIGAUT).

Les éléments de cette note sont ici résumés.

Les objectifs réaffirmés pour le budget 2012 sont :

- Poursuivre la politique de maîtrise des dépenses de fonctionnement,
- Réaliser une politique d'équipement ambitieuse sans augmentation de la fiscalité pour les ménages saint-michellois,
- Financer le programme d'investissement sans obérer la maîtrise de la dette.

Les différents éléments du débat d'orientations budgétaires présentés dans ce rapport sont structurés à partir des quatre thèmes suivants :

- La conjoncture économique
- La loi de Finances pour 2012
- La situation de la Ville de Saint-Michel-sur-Orge
- Les actions prévues en 2012.

1. La conjoncture économique

La préparation du budget 2012 s'inscrit dans un environnement économique et social mouvementé dans lequel la France est confrontée à un déficit public « très probablement inférieur aux 5,7 % du PIB » (annonce du Premier Ministre le 9 janvier 2012) et à une croissance économique qui peine à rebondir depuis la crise de l'été 2008.

Les soubresauts agitant les marchés financiers depuis 2008 ont abouti en 2011 à un resserrement marqué de l'offre de crédits aux collectivités locales, accompagné d'une forte dégradation des conditions financières des prêts.

En ce qui concerne l'inflation, les économistes prévoient une décélération progressive des prix en cours d'année, avec un passage de l'inflation sous les 2 % fin 2012.

Concernant les finances des collectivités locales en France, l'agence de notation Fitch Ratings a estimé mardi 3 janvier 2012 que : « Les collectivités locales continueront à faire face à des défis budgétaires en 2012 ». L'agence de notation s'attend en conséquence « à ce que la tendance négative amorcée en 2011 se poursuive cette année ».

2. La Loi de Finances pour 2012

Les concours financiers de l'Etat aux collectivités locales

La Loi de Finances 2012 comprend un gel des concours financiers de l'Etat aux collectivités locales pour les deux prochaines années (2012 - 2013).

La péréquation verticale en faveur du secteur communal

La Loi de Finances pour 2012 contient des mesures d'ajustement pour le calcul de la part forfaitaire de la DGF du secteur communal, afin de compenser la progression de l'intercommunalité, tout en dégagant des marges de manœuvre pour renforcer les mécanismes de péréquation verticale et en respectant l'objectif de stabilisation en valeur des concours financiers de l'Etat.

La suppression de la Taxe Professionnelle impose de revoir les modalités de répartition de la part majoration de la dotation nationale de péréquation. La fraction majoration sera dorénavant calculée en fonction de la Contribution Economique des Entreprises.

Le renforcement de la péréquation horizontale en faveur du secteur communal

La principale disposition de la LFI 2012 est la création à destination des communes et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre d'un fonds national de péréquation des recettes fiscales intercommunales et communales (FPIC) dont l'objectif est de réduire les inégalités sur l'ensemble du territoire.

Les premières simulations indiquent que la communauté d'agglomération du Val d'Orge serait contributrice au fonds à hauteur de 202k € pour la première année.

Ajustements fiscaux

Sur le plan fiscal, il faut ajouter des mesures importantes comme la revalorisation de +1,8 % des valeurs locatives (art. 95 LFI) prise en compte dans les bases des impôts locaux (bases ménages et CFE).

Augmentation du taux réduit de la TVA de 5,5 % à 7 %

Cette autre mesure concerne une grande partie des produits et des services utilisés au quotidien. Les recettes attendues par l'Etat sont de 1,8 milliard d'euros et concernent la restauration (y compris fast-food et cantines d'entreprises), l'hôtellerie et les campings, les transports (abonnements domicile-travail et scolaires), les travaux du bâtiment, les produits culturels comme les musées, spectacles. Les livres ont obtenu un délai jusqu'au 1er avril. Tout ce qui est défini comme « vital » est en revanche épargné : les produits alimentaires, les cantines scolaires, les abonnements au gaz et à l'électricité.

3. La situation de la Ville de Saint-Michel-sur-Orge

Une rétrospective est présentée à travers des tableaux qui mettent en évidence la situation de Saint-Michel-sur-Orge par rapport à la moyenne des villes de la même strate, concernant les frais de personnel, achats et charges extérieurs, subventions, remboursement d'emprunts, annuités et encours de dette, dépenses d'équipement.

ORIENTATIONS POUR 2012

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement :

Les recettes de fonctionnement permettent d'assurer le financement de l'exploitation et l'entretien courant des équipements et lieux publics de la commune et de dégager l'épargne dont elle a besoin pour investir.

Elles sont constituées pour l'essentiel de concours financiers de l'Etat comportant la Dotation Globale de Fonctionnement et des dotations de péréquation, de la fiscalité communale, des taxes parafiscales, des dotations reçues de l'Agglo, de la tarification des services publics locaux et des subventions versées par nos partenaires.

Les concours financiers de l'Etat

L'objectif de l'Etat d'associer les collectivités locales à la réduction des dépenses publiques conduit à une stabilité des transferts financiers avec un impact direct en 2012 sur les ressources des collectivités locales.

Les concours financiers de l'Etat sont regroupés dans la Dotation Globale de Fonctionnement versée aux collectivités locales et comportent également 3 dotations de péréquation :

- La dotation Forfaitaire est la principale dotation de l'Etat à la commune. Elle s'élevait à 4,7 M€ en 2011. La dotation de base sera stable en 2012 à 2,1 M€ tandis que les autres parts devraient s'élever au global à 2,5 M€. Les allocations versées par l'Etat afin de compenser les pertes de produit fiscal résultant de mesures nationales ayant conduit à des réductions de base d'imposition vont poursuivre leur diminution en 2012.
- La Dotation Nationale de Péréquation (DNP) composée d'une part principale et d'une part majorée, liée au potentiel fiscal communal en matière de taxe professionnelle, devrait diminuer d'environ 10 % en 2012 et revenir ainsi au niveau du montant perçu en 2010.
- La Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSUCS) dont le dispositif est pérennisé par la loi de finances 2012 devrait progresser légèrement pour se situer à un peu plus de 1 M€.

- La dotation perçue au titre du fonds de solidarité de la Région Île-de-France est reformée dans le cadre de la redéfinition des mécanismes de péréquation horizontale. Elle devrait progresser significativement compte tenu de l'augmentation de l'enveloppe globale mais toutes les modalités n'étant pas encore intégrées dans les simulations, sa détermination précise n'est pas aisée. Toutefois, elle devrait se situer au-delà de 900 K€, contre 847 K€ perçus en 2011 pour une inscription budgétaire initiale de 724 K€.

Enfin, l'enveloppe financière consacrée par l'Etat aux Fonds Départementaux de Péréquation de la Taxe Professionnelle restant identique à celle de la loi de finances 2011, il conviendra de faire une prévision prudente (en nette diminution par rapport aux inscriptions budgétaires 2011) de cette attribution dont les critères sont fixés par le Conseil Général et dont le versement n'intervient qu'en fin d'exercice budgétaire.

Le nouveau mécanisme de péréquation horizontale

Le Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) instauré par la Loi de Finances 2012 engendrerait une contribution de la communauté d'agglomération à hauteur de 202 K€ comme exposé précédemment.

En application du dispositif législatif, la part revenant à la charge de la commune serait de l'ordre de 20 K€ en 2012.

Le produit fiscal

Depuis la création de la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge et de la Taxe Professionnelle Unique qui la finance, la fiscalité de la ville de Saint-Michel-sur-Orge repose sur les trois impôts ménages: la taxe d'habitation (TH), la taxe sur le foncier bâti (TFB) et la taxe sur le foncier non bâti (TNFB).

En 2011, la taxe professionnelle a été remplacée par la Contribution Economique Territoriale (CET) qui est perçue intégralement par l'Agglo.

Comme en 2010 et en 2011, la Ville de Saint-Michel-sur-Orge n'augmentera pas ses taux en 2012. Compte tenu de la politique d'abattement maintenue, le produit fiscal attendu pour 2012 sera de l'ordre de 11,6 M€.

Les dotations reçues de la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge

Elles sont constituées de l'attribution de compensation et de la dotation de solidarité communautaire:

- L'attribution de compensation est calculée et arrêtée en fonction des compétences et des charges transférées à l'Agglo. Elle sera stable en 2012.
- La dotation de solidarité communautaire (DSC) est répartie en fonction de plusieurs critères de péréquation. En 2012, la DSC devrait être stable en valeur pour s'élever à 218K €. Une réflexion sera engagée par la communauté d'agglomération pour envisager de l'abonder.

Les taxes parafiscales

L'environnement économique et financier incertain invite à inscrire en 2012 une somme inférieure aux réalisations 2011, soit 0,6 M€.

Les produits liés à l'activité des services

La part des redevances demandées aux usagers a été réactualisée en janvier 2010, de façon générale, pour la dernière fois. Seuls quelques ajustements sont intervenus depuis, compte tenu de l'examen en cours des modes et niveaux de tarification en cours. Les conclusions de cet examen seront soumises au conseil municipal en milieu d'année.

Les produits tirés des services scolaires et périscolaires devraient augmenter en raison de la progression des effectifs accueillis et les redevances d'occupation du domaine public progresseront également en raison de la mise en place de nouvelles tarifications.

Au global, ces recettes devraient progresser de l'ordre de 0,1 M€.

Les autres recettes de fonctionnement

Elles comprennent :

- Les autres produits de gestion courante d'un montant prévisionnel de 0,28 M€ ;
- Les atténuations de charges estimées à 0,07 M€ ;
- Les recettes exceptionnelles évaluées à 0,2 M€.

Au total, ces autres recettes de fonctionnement s'établiraient à 0,55 M€.

Les dépenses de fonctionnement

L'objectif de limitation des charges par la recherche d'économies et la maîtrise des secteurs justifiant une évolution, engagé depuis 2009, permet sur l'exercice 2012 d'absorber une grande part des conséquences des changements de périmètre de la gestion communale.

Ce programme se décline dans tous les domaines d'activités sans jamais remettre en cause la qualité du service offert. Au contraire, de nouveaux équipements ou de nouvelles actions sont mis en place au bénéfice des habitants.

Les charges générales

Les charges à caractère général évaluées à 5,7 M€, devraient donc progresser de 150 K€ par rapport au budget total 2011.

La majeure partie de ces dépenses est difficilement compressible car relevant des frais liés au fonctionnement courant des équipements publics (fluides, frais d'affranchissement et de télécommunications, charges de copropriété, primes d'assurance). La politique de réduction de la dépense énergétique des bâtiments ne produit pas d'effet visible budgétairement en raison à la fois des engagements contractuels existants (contrat de chauffe) et du renchérissement du coût de l'énergie. Les autres frais sont maîtrisés et devraient être quasiment stables.

L'évolution des charges générales est notamment liée à la poursuite de certains processus d'externalisation.

Ainsi, elle permet d'absorber en année pleine l'évolution du mode d'intervention pour les prestations de nettoyage (salles associatives et sportives, vitrerie).

De la même manière, l'objectif d'amélioration de la vie en ville sera poursuivi par un abondement significatif des crédits destinés à couvrir des dépenses de balayage mécanisé et les crédits destinés à l'entretien des espaces boisés seront augmentés de 50 %.

Les dépenses de prestations de service augmenteront également pour permettre de lancer la programmation événementielle et culturelle associée à l'ouverture du centre culturel Baschet et pour conforter les différents événements mis en œuvre ces dernières années.

Les charges de personnel

La politique de gestion des ressources humaines, fondée sur une maîtrise des effectifs et une revalorisation de la politique salariale et d'action sociale, se poursuit.

L'estimation des dépenses est de l'ordre de 14,7 M€ contre 14,43 M€ en 2011. La progression est donc limitée à 1,8 %, ce qui est faible au regard des nouvelles actions et en considération du glissement vieillesse technicité.

Les allocations et subventions.

Les subventions sont estimées à 1,78 M€. Les subventions aux associations progresseront de près de 4 % afin de leur permettre de mener à bien de nombreux projets, une part de l'enveloppe étant consacrée au financement d'opérations particulières en sus de l'aide apportée au fonctionnement courant. Des aides au « sport excellence » seront également maintenues.

La subvention à la Caisse des Ecoles sera augmentée de 4 % pour permettre le maintien de l'ensemble des activités actuellement portées et pérenniser le dispositif d'attribution de trousseaux garnies aux élèves.

La subvention au CCAS sera fortement augmentée (+25 %) afin de répondre au développement des actions conduites par l'ensemble des équipes en direction des Saint-Michellois en difficulté et des personnes âgées. Toutefois, une part importante de cette augmentation sera consacrée à l'apurement de titres émis par l'EHPAD au cours des dernières années.

Les charges financières

Ce chapitre budgétaire est évalué à 0,3 M€ comme lors du budget précédent, les intérêts financiers sur la dette contractée étant faibles en raison de taux d'intérêt bas. La ville n'ayant pas eu à mobiliser d'emprunt au cours de l'année 2011, ce poste ne subit donc pas d'évolution.

Les dépenses réelles de fonctionnement devraient s'élever environ à 22,9 M€ pour 2012 (hors virement à l'investissement et imprévus), représentant une progression de 4,7 % par rapport au budget primitif précédent.

Les recettes prévisionnelles sont estimées à 24,5 M€.

Compte tenu des opérations d'ordre à ajouter, l'autofinancement dégagé pour le financement des dépenses d'investissement sera de l'ordre de 1 M€.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement sera marquée par un niveau de dépenses jamais atteint au cours des derniers exercices compte tenu de l'ampleur des projets déjà engagés et des opérations rendues nécessaires par l'état passable (c'est un euphémisme) du patrimoine sur lequel la municipalité n'est pas encore intervenue. Cela est rendu possible par la capacité structurelle à dégager un autofinancement significative corrélée au faible niveau d'endettement de la commune. Toutefois, dans le contexte de crise économique, il sera nécessaire de tenir compte de l'évolution des marchés financiers afin de mobiliser le concours des établissements prêteurs.

Les dépenses d'investissement

Les dépenses comprennent les dépenses financières et les dépenses d'équipement.

Les dépenses financières comprennent :

- Les dépenses de remboursement du capital de la dette pour un montant évalué à 1,2 M€, avec un encours de dette prévisionnel de 8,24 M€ au 1^{er} janvier 2012 ;
- Les dépenses imprévues pour un montant estimé de 0,01 M€

Au total, ces dépenses à caractère financier s'élèveraient à 1,21 M€.

Les dépenses d'équipement traduisent un programme ambitieux tenant compte à la fois des opérations engagées et des besoins de financement de projets nouveaux essentiels au bien être des Saint-Michelloises et Saint-Michellois.

Cette politique continue d'amélioration du patrimoine de la ville comprend :

- Les dépenses récurrentes destinées au maintien en état du patrimoine de la ville et aux acquisitions nécessaires à son fonctionnement pour un montant d'environ 3,7 M€,
- Les dépenses liées aux projets d'équipements pour environ 5,2 M€, dont 4,6 M€ en Crédits de Paiement,
- Les acquisitions foncières pour un montant de 1,6 M€.

Ces opérations répondent aux objectifs suivants :

1. Améliorer et embellir :

- les équipements scolaires pour environ 1 M€,
- les autres équipements pour 1,8 M€.

2. Améliorer les espaces publics pour 0,17 M€, étant rappelé que le programme d'entretien et d'aménagement de la voirie est porté par la communauté d'agglomération suite au transfert de la compétence au 1^{er} janvier 2011,
3. Remplacer et compléter le matériel des services pour 0,2 M€,
4. Procéder à des acquisitions foncières pour 1,6 M€ (médiathèque et différents projets d'aménagement de la commune),
5. Poursuivre le programme de rénovation des NTIC (nouvelles technologies de l'information et de la communication) et assimilé pour 0,35 M€. En complément du renforcement de l'architecture informatique, l'opération de remplacement des installations téléphoniques devra démarrer cette année. L'amélioration des services à la population reposant sur la mise en œuvre de nouveaux logiciels informatiques (portail famille notamment), le budget consacré aux logiciels sera augmenté.
6. Engager la reconstruction du bâtiment de restauration du groupe scolaire Jules Ferry.
7. Achever la construction de l'espace culturel Gambetta baptisé depuis Centre Culturel Baschet.

Au total, les dépenses d'investissement pourraient atteindre un montant d'environ 10 M€ auquel il convient d'ajouter les sommes consacrées au remboursement du capital de la dette.

Les recettes d'investissement :

Ces recettes comprennent l'autofinancement prévisionnel évalué à 1 M€ ainsi que les dotations et subventions, les produits des cessions immobilières et les emprunts nouveaux.

Les dotations et subventions :

- Le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) qui est estimé en 2012 à 0,61 M€,
- La Taxe d'Aménagement (ex Taxe Locale d'Équipement) évaluée à 0,2 M€,
- Les subventions attendues de l'État, de la Région, du Département et/ou d'autres partenaires pour un montant estimé à 2,5 M€,
- Les dispositifs de financement contractuels (Contrat Régional, Contrat Départemental Communal).

Les produits de cessions immobilières :

Le budget 2012 répondra à cette ambition puisque les recettes sont évaluées à un niveau légèrement supérieur aux dépenses liées aux acquisitions foncières énumérées précédemment, soit 1,9 M€.

Les emprunts nouveaux :

Pour équilibrer la section d'investissement du Budget Primitif 2012 dont le solde s'élèverait, y compris les restes à réaliser, à 8,7 M€, l'inscription d'emprunt nécessaire serait de l'ordre de 6,9 M€.

Compte tenu du remboursement prévisionnel de la dette en capital de 1,2 M€, ce montant d'emprunts nouveaux conduirait à un ré-endettement prévisionnel de 5,7 M€. Ce ré-endettement fera suite à deux exercices budgétaires réalisés sans mobilisation d'emprunts nouveaux et sera réalisé au cours de l'exercice budgétaire en considération du résultat excédentaire de l'exercice 2011.

CONCLUSION

Une nouvelle fois, ces orientations budgétaires traduisent toutes les ambitions de la municipalité en faveur des habitants de notre ville. Elles témoignent de la pertinence du projet global qui est conduit en faveur des générations actuelles tout en garantissant l'avenir. Elles démontrent que l'on peut être volontaire sur le développement des services à la population (enfance, culture, personnes âgées), sur l'aide aux plus démunis, sur l'effort porté à

l'entretien du cadre de vie sans négliger l'entretien des bâtiments et des terrains communaux qui appartiennent à chacun des Saint-Michellois.

Ne se préoccuper que du fonctionnement courant des services serait une grave erreur alors que la richesse de notre ville repose également sur son patrimoine qu'il est indispensable de préserver pour nos enfants.

Un débat suit cette présentation/

Eléments de l'intervention de Jean-Louis BERLAND, au nom du groupe Saint-Michel Gauche Avenir :

« Pour la 4^{ème} année consécutive, notre groupe vous rappelle que ce débat d'orientation budgétaire pourrait être l'occasion de présenter à la population en toute transparence la situation financière de la commune et mettre ainsi en débat vos orientations tant en recettes qu'en dépenses, en amont des décisions que vous avez déjà prises pour ce budget 2012.

Cette désinvolture à l'égard de l'opposition tourne même au mépris quand vous n'avez même pas la courtoisie de répondre à nos demandes et interrogations.

Nous considérons également que l'ensemble des élus du conseil municipal devrait être invité, comme c'était le cas lors du précédent mandat, à une réunion de présentation des analyses que doit encore produire le Cabinet FCL. Celui-ci est rémunéré par les impôts de tous les Saint-Michellois.

Enfin, à l'improvisation qui consistait en 2009 et 2010 à convoquer en urgence la commission des finances pour déterminer la date du conseil municipal, vous avez, Monsieur le Maire, pour la deuxième année consécutive tout simplement décidé de ne pas réunir la commission des finances.

Sur le contenu du « rapport »

1/ Les deux premières parties sur la conjoncture économique et sur la loi de finances 2012 constituent un copier-coller résumant :

- les principaux discours que M. Sarkozy décline en boucle depuis plusieurs mois pour tenter de justifier le bilan calamiteux de son quinquennat

- les notes qui ont été présentées ces derniers jours au fameux séminaire de Davos, temple du néo-libéralisme soumis aux injonctions des agences de notation qui travaillent pour « rassurer » les marchés financiers.

- les argumentaires préparés par l'UMP dans le cadre de la préparation de votre campagne pour les élections législatives.

Bien évidemment notre groupe ne partage pas vos constats et vos explications.

C'est pourquoi, pour être plus concrets dans cette réunion futile que vous nous imposez ce soir, nous vous avons proposé une délibération sur la dette et les pratiques contestables des marchés financiers.

3/ Enfin, venons-en aux quelques éléments d'orientations budgétaires que vous avez bien voulu nous communiquer.

Nous avons décidé de réserver nos commentaires lorsque nous disposerons de l'ensemble des éléments du budget que vous avez déjà arrêté. En effet, quelles que soient les remarques et propositions que nous pourrions formuler ce soir, vous n'en tiendrez aucun compte, puisque tout est déjà bouclé en secret.

Relevons néanmoins quelques éléments :

- Malgré votre présentation avantageuse, les concours financiers de l'Etat vont baisser.

- Le produit des impôts attendu va augmenter de 3,57 % par rapport à vos prévisions pour 2011.

- On discerne que la nouvelle tarification annoncée depuis 2 ans pour le scolaire et le périscolaire va se traduire par une augmentation à la charge des usagers.

Des travaux sont réalisés, certes, la salle des fêtes et le conservatoire seront terminés sans doute avant la fin de cette année, d'autres travaux importants réalisés sur le site des services techniques municipaux, de même les écoles continueront d'être rénovées. Mais dans le même temps vous continuez votre politique d'externalisation des services, à un rythme soutenu ; Pourquoi ne pas répondre à notre demande de comparer économiquement votre politique d'externalisation avec celle du renforcement et de la qualification de la régie municipale ? Nous concevons parfaitement bien qu'il faille en permanence interroger la performance de l'action publique, car cela revient à contrôler du bon usage de l'argent public. Si comme votre gouvernement, vous pensez que la commune dépense trop, trop mal et sans discernement, organisez alors un vrai débat public sur le sujet. Les rendez-vous électoraux à venir vous en donneront certainement la possibilité sinon l'opportunité. Ils nous donneront aussi l'occasion de faire valoir notre point de vue sur l'impérieuse nécessité de renforcer le service public local pour protéger nos concitoyens.

Quoi qu'il en soit, toutefois, nous préférons une politique volontariste de maintien des emplois, de service meilleur rendu à la population alors que pour vous la variable d'ajustement est le personnel dans lequel vous avez déjà fait des coupes sombres qui vont se poursuivre. Le chômage qui s'accroît chaque mois laisse un peu plus de gens sur le bord de la route. Les collectivités n'ont-elles pas le devoir de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour limiter autant que faire se peut les dégâts de cette crise dans laquelle s'enfoncent notre pays ? Nous attendons désormais avec une certaine impatience votre proposition de budget qui illustrera hélas votre vision politique partisane de la gestion de notre ville.

Bernard ZUNINO rappelle que le règlement intérieur ne prévoit pas que le débat d'orientations budgétaires ait lieu en commission Finances mais en séance du conseil municipal.

Il rappelle son attachement à la politique locale.

Le niveau d'emprunt de la Ville est convenable, grâce aux recettes de la commercialisation de la zone industrielle Techniparc par la communauté d'agglomération.

Pendant deux années, les emprunts n'ont pas été nécessaires, la Ville ne s'est donc pas endettée.

Le montant moyen des équipements, pendant le mandat de l'ancienne équipe municipale, était de 3,2 M€ d'investissements par an. Pour l'actuelle majorité, la moyenne sera de 4,8 M€. La Ville est gérée en bon père de famille, sans idéologie, par l'ensemble de la municipalité.

L'évolution du produit des impôts est dû au nombre physique d'habitations et à l'évolution des bases, non à l'augmentation des taux : plus il y aura d'habitants, plus il y aura de recettes.

Concernant l'acquisition du drugstore et de l'ex-caféteria : l'achat a été décidé après négociation avec les propriétaires. Il a été décidé, à l'unanimité de la majorité municipale, d'installer la médiathèque dans le Bois des Roches et dans le centre commercial. La Ville a participé il y a des années de façon importante à l'évolution du centre commercial.

Joseph DELPIC rappelle que, si la situation nationale et européenne l'intéresse, c'est la situation de la commune qui nous préoccupe et concentre notre intérêt.

Concernant la « politique d'externalisation », il donne l'exemple de l'équipe chargée de la propreté urbaine. La balayeuse étant hors d'usage et le conducteur spécialisé n'étant plus à même de la conduire, le balayage mécanique a été externalisé.

D'une manière générale, l'objectif recherché est de réorganiser et de mutualiser les services pour une meilleure efficacité du service public

La masse salariale 2012 – 14,7 M€ au lieu de 14,43 M€ en 2011 – n'est que stabilisée malgré l'augmentation mécanique des salaires.

- Les charges générales continuent à augmenter malgré ce que vous appelez pudiquement des « externalisations » et que nous considérons comme un démantèlement du service public.
- Malgré les regroupements de services, les départs en retraite non remplacés, les contrats non renouvelés, les charges de personnel augmentent...
- L'augmentation de la subvention de 25 % au CCAS n'est que la conséquence de la dégradation de la situation sociale depuis 10 ans avec la droite au gouvernement.
- Enfin sur le total des dépenses réelles de fonctionnement, d'un DOB à l'autre, la progression n'est pas de 4,7 %, mais de 1,1 %.
- Sur l'investissement, de manière globale, nous resterons prudents à cette étape sur vos prévisions. Nous attendrons une nouvelle fois de mesurer l'écart entre vos prévisions affichées et les réalisations effectives, avec les coûts exacts qui ressortent chaque année du Compte administratif.
- Une remarque : les 650 000 € pour acquérir l'ancien Drugstore nous semblent très élevés pour les contribuables. Le propriétaire a une énorme responsabilité dans la faillite d'un centre commercial qui a largement contribué à sa fortune personnelle ! Comme nous le proposons depuis 2006, une action politique volontariste doit être mise en œuvre pour exiger que ces espaces reviennent à la commune ou à l'Agglo pour l'€ symbolique.
- Le coût final du Centre culturel Baschet méritera une analyse fine, au regard de la capacité réelle de cet équipement et des nécessaires extensions que vous avez déjà laissé entendre.
- Nous veillerons à faire connaître aux Saint-Michellois la part importante des dispositifs de financements contractuels du Conseil régional et du Conseil général qui vous permettent de mener plusieurs projets importants.
- Nous serons vigilants sur le contenu et la réalisation effective du montant des cessions immobilières évoquées.
- Nous constatons que le ré-endettement prévisionnel passe de 2,6 M€ lors du DOB de 2011 à 5,7 M€.

Ce qui est en jeu, ce sont les conditions de vie des habitants et la capacité de notre ville à assurer son développement de manière équilibrée, durable et juste.

C'est le sens de notre engagement déterminé et serein, parce que, comme disait Jean Rostand « l'obligation de subir nous donne le droit de savoir ».

Merci de votre attention. »

Éléments de l'intervention d'Éliane CLÉMENT, au nom du groupe Gauche Solidaire Saint-Michel :

« Nous soulignerons que dans cette dissertation laborieuse, nous ne trouvons aucune critique sur la dette que nous devons supporter sans en être aucunement responsables, ni de commentaires sur les dotations de l'Etat qui sont en fait en diminution.

Vous vous trompez sur les responsables de la crise, en omettant le rôle des collectivités locales qui font pourtant plus de 70 % de l'investissement public en France, votent des budgets à l'équilibre et qui sont les seules à soutenir la croissance quand l'Etat, lui, se désengage chaque jour un peu plus.

En soutenant la politique de votre gouvernement, vous n'êtes pas dans le rôle que les Saint-Michellois attendent de vous et plus largement de la municipalité : protection des plus fragiles, renforcement de la politique éducative, préservation de notre environnement urbain, renforcement de la démocratie de proximité, en résumé, amortisseur local de la crise qui brise les familles. Les impôts n'augmentent pas certes, mais après la hausse de 10 % en 2009, le niveau d'imposition reste durement ressenti par la population sans que vous puissiez en justifier réellement l'importance, devant le résultat comptable des dernières années !

Si les années précédentes n'ont pas vu d'emprunts importants, l'année 2012 va contribuer à endetter la commune durablement ! Merci à l'équipe municipale précédente d'avoir laissé une saine gestion de la dette, et cela au moins vous ne pouvez pas le remettre en cause !

Le service public est renforcé, par exemple au CCAS par des professionnels, ainsi que par l'augmentation des aides au domicile.

Sophie RIGAULT rappelle que c'est l'actuelle municipalité qui a voté un tarif solidaire pour les familles de faibles revenus. L'augmentation de recettes liées au secteur périscolaire est due à l'augmentation de la fréquentation et non à l'augmentation des coûts des prestations.

Le tarif solidaire s'inscrit dans le cadre du projet éducatif local (PEL).

La politique éducative est renforcée avec le diagnostic, puis l'élaboration du PEL en concertation avec les élus, l'administration (chefs de services et agents de terrain), l'éducation nationale, les associations, les parents d'élèves etc.

Des mesures ont été mises en place après le diagnostic : ouverture périscolaire aux élémentaires à partir de 16h30, groupe de travail sur la politique tarifaire en cours, réorganisation des équipes du secteur périscolaire avec un référent par site, création de pôles de coordination, investissements dans les écoles et dans les bâtiments communaux, reconstruction du restaurant Jules Ferry pour 2013, rénovation de la Canardière et des écoles.

Au niveau de la jeunesse, la bourse au permis de conduire a été créée, permettant à des jeunes de découvrir, pendant les 70 heures de travail au sein des services municipaux, des métiers qu'ils ne connaissaient pas, à d'autres de pouvoir se faire embaucher comme vacataires. (Bogoul MBAYE demande un bilan de la première session de ce dispositif).

De plus, un forum stages a été créé pour les jeunes en 3^{ème}.

Un important travail d'équipe est effectué, avec une impulsion politique pour répondre aux besoins des Saint-Michellois.

Christian SOUBRA conteste le projet d'acheter des locaux au Bois des Roches pour 650 000 €. L'idée d'implanter une médiathèque en ce lieu est bonne et défendue par son groupe depuis longtemps. Cependant, ces locaux sont restés vides et se sont dégradés pendant plus de 35 ans. Le refus des propriétaires de les mettre à disposition de la collectivité territoriale a empêché les municipalités successives d'y monter quelque projet que ce soit et empêché durablement tous les projets de relance commerciale du centre puisque l'essentiel des locaux était inoccupé pour des raisons incompréhensibles. Aujourd'hui, ce refus a porté préjudice à la Commune, à ses acteurs économiques et à ses habitants. Par conséquent, il n'est pas légitime que ces propriétaires en réclament quelque paiement que ce soit, d'autant qu'il va falloir y investir des sommes considérables.

Son groupe propose une DUP (déclaration d'utilité publique) pour exproprier les propriétaires de manière à ce que ces locaux deviennent la propriété saint-michelloise.

Bernard ZUNINO indique que la municipalité, malgré les négociations tentées, ne peut que se conformer aux avis du service des Domaines.

Dès son installation, l'équipe municipale a recherché des solutions pour acquérir ces locaux, avec le soutien de la préfecture.

En conclusion de ce débat, Patricia AOUCHÊCHE rappelle l'attachement de la municipalité à l'intérêt des Saint-Michellois et souhaiterait que l'opposition tire aussi les enseignements de ses propres erreurs.

Jean-Louis BERLAND revient sur la subvention de 5 000 € versée par la Commune à la Fondation de France suite au séisme en Haïti et souhaite un rapport sur l'utilisation de cette somme.

Le maire indique que, bien qu'il ait été demandé, aucun rapport n'a été retourné à la Commune. Cependant, on ne peut pas demander un consolidé pour cette somme qui a été jointe aux autres dons. Il ne peut pas mettre en doute la bonne utilisation de cet argent.

La séance est levée à 23h15.

Le secrétaire,

Le maire,

Jacques CALLEGARI



Bernard ZUNINO